

AVIS PUBLIC



ADOPTION DU BUDGET 2024 -et- ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL

À TOUS LES CONTRIBUABLES,

Conformément aux prescriptions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et Villes*, avis est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Charles-Borromée tiendra une **séance extraordinaire**, le **jeudi 14 décembre 2023, à 17 h 30** en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville.

Seuls les sujets ci-après seront traités lors de cette séance :

- L'ADOPTION DU BUDGET 2024; et
- L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024/2025/2026.

Les délibérations du conseil municipal lors de cette séance porteront exclusivement sur ces deux sujets.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 6 décembre 2023.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier